

N° de dossier 500-06-000302-055		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> RECOURS COLLECTIF <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° 5.15	Le 26 novembre 2009	

PARTIE DEMANDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

WILHELM B. PELLEMANS	Me Jacques Larochelle (P)
ET	AVOCAT INC.
MICHEL VÉZINA	Me Serge Létourneau (P)
	Me Suzanne Gagné (A)
	Me Jean-Philippe Lemieux (P)
	LÉTOURNEAU & GAGNÉ S.E.N.C.R.L.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

VINCENT LACROIX	Se représente seul (A)
PLACEMENTS NORBOURG INC	Non représentée

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.,	Me Denis St-Onge (A)
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.,	Me Patrice Benoît (A)
ASCENCIA CAPITAL INC. ET	Me Michael Garellek, stagiaire (A)
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

SERGE N. BEUGRÉ	Se représente seul (A)
-----------------	-------------------------------

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

FÉLICIEN SOUKA	Me Louise Desautels (P)
----------------	--------------------------------

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

DAVID SIMONEAU	Me Sarto Brisebois (A)
	PROUREUR DU SYNDIC À LA FAILLITE
	Me Andrée Marier (A)
	GUTTMAN MARIER

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

BEAULIEU DESCHAMBAULT, S.E.N.C.R.L.	Me Jo-Anne Demers (A)
RÉMI DESCHAMBAULT	Me Carole Samuel (P)
	NICHOLL PASKELL-MEDE

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

THE NORTHERN TRUST COMPANY CANADA	Me Silvana Conte (P)
	Me Carine Bouzaglou (P)
	OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	Me Gary D.D. Morrison (P)
	Me Bernard Jolin (P)
	Me Sébastien C. Caron (A)
	Me Benoît Bourgon (A)
	HEENAN BLAIKIE, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
	Me Nathaly Marcoux, Contentieux de l'AMF (A)

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Me Hélène Lefebvre (P)
	Me Michel G. Sylvestre (P)
	Me Claudia Déry (P)
	Me Dominique Simard (A)
	OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	Me Robert J. Torralbo (P)
	Me Sébastien Guy (P)
	Me Patrick Kergin (A)
	BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE PRÉSENTE ABSENTE

MARTIN DAIGNEAULT, ès qualité de liquidateur des	Me Isabelle Desharnais (A)
fonds Norbourg et Évolution, a/s de Société Ernst &	Me Marc Duchesne (A)
Young	Me Simon-Luc Dallaire (A)
	BORDEN LADNER GERVAIS, s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE PRÉSENTE ABSENTE

GILLES ROBILLARD, ès qualité de syndic à l'actif des	Me Denis St-Onge (A)
Sociétés défenderesses faillies,	Me Patrice Benoît (A)
a/s de RSM RICHTER	Me Michael Garellek, stagiaire (A)
	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

Ouverture de l'audience

La restriction de confidentialité est appliquée à l'enregistrement numérique pour toute la durée de l'audition

Identification des procureurs

Le Tribunal s'adresse aux procureurs

1. Pagination des pièces

Un système unique doit être mis en place par chacune des parties afin que chaque fichier et sous-fichier ait un titre séparé commençant par la page «1» apparaissant en haut du document avec le numéro de la pièce concernée, la source, et le nom du fichier.

Chaque partie transmettra au Tribunal et aux autres parties pour le 11 décembre, leurs pièces respectives ayant été repaginées de la façon ci-haut mentionnée.

2. Équipement technique disponible à la salle d'audience 17.09

François Hervieux, responsable du soutien technique en salle d'audience, est la personne ressource pouvant informer les parties de la nature des installations et peut être joint au (514) 393-2534.

La salle 17.09 comporte quelques écrans branchés à un système unique pouvant être utilisé par un technicien. Le système d'enregistrement numérique est fonctionnel et chaque place destinée aux procureurs est munie de prises de courant pour brancher les ordinateurs.

Le Tribunal demande aux parties de réfléchir à la transcription des débats lors du procès. Cela peut être effectué soit par l'utilisation de l'enregistrement numérique, soit par une sténographe officielle en salle d'audience dont les frais seraient payés également par les parties. Cette question devra être discutée à la prochaine conférence de gestion les 27 et 28 janvier 2010.

Me Conte indique qu'elle requerra les services d'un interprète lors du procès pour permettre à ses experts et aux représentants de sa cliente de suivre le débat. Le Tribunal indique qu'il n'a pas d'objection à l'utilisation d'un système similaire à celui utilisé lors de séminaires ou au Parlement. Les parties intéressées à ce service devront convenir de la répartition et du paiement des coûts.

3. Demande de communication de la pièce P-118 des demandeurs contestée par Northern Trust au motif de tardiveté

11 h 11 Argumentation de Me Larochelle

11 h 16 Question du Tribunal à Me Larochelle

11 h 24 Argumentation de Me Conte

11 h 32 Réplique de Me Larochelle

11 h 36 Le Tribunal rendra sa décision vendredi matin le 27 novembre 2009 en début d'audition

Conférence de gestion #18 (suite)
Le 26 novembre 2009

4. Consentement quant aux dépôts des pièces

Les informations reçues par les parties ont été consignées dans le tableau préparé par KPMG.

Chaque partie exprime leurs réserves et finalement, leur consentement ne vise qu'à dispenser la présence des personnes qui les ont confectionnées lors de leur production. Ce consentement n'affecte en rien le droit de contester la pertinence, la légalité ou l'admissibilité d'une pièce pour un quelconque motif. Il ne signifie pas non plus que le contenu de la pièce est admis.

Le Tribunal et les procureurs vérifient chacune des pièces pour lesquelles il n'y a pas eu de consentement quant à leur dépôt.

Les demandeurs retirent les pièces suivantes :

P-34, P-37 à P-78, P-150 et P-350.

La conférence de gestion se poursuivra demain, le 27 novembre 2009 à 9 h 45.

16 h 38

Fin de l'audience

Marthe de Launière

Marthe de Launière, g.a.c.s.